

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 34 (1963)

Heft: 11

Vorwort: Prenons la route...

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIVe ANNÉE

Parait une fois par mois

№ 11 Novembre 1963

SOMMAIRE

Prenons la route... — Routes jurassiennes — L'acquisition du terrain
La lutte contre la pollution des eaux dans le Jura
Le marché du travail

Prenons la route...

Parce que les automobiles, qui ne sont plus un signe distinctif de richesse, augmentent constamment, la route voit toujours plus de regards fixés sur elle. Les piétons, à juste titre, interviennent aussi. Pour se défendre.

Lors de la dernière session du Grand Conseil, le chapitre routier a fait l'objet d'abondantes discussions. Et l'on a souvent, à cette occasion, parlé du réseau jurassien.

On regarde la route. On regarde vers l'avenir en espérant que ces routes deviendront toujours meilleures. Signalons, à ce propos, la votation qui, l'an prochain, interviendra au sujet de la loi sur la construction et l'entretien des voies publiques. D'ores et déjà, cette importante question fait l'objet d'une étude attentive de la Commission des affaires communales de l'ADIJ.

Même si, hélas, elle grève encore trop lourdement les communes qui auront d'autres dépenses importantes à envisager dans un avenir assez rapproché, notamment celles que nécessitera l'épuration des eaux, elle représente un indéniable progrès eu égard à la loi actuelle. On ne pourra donc que soutenir cette révision totale de la loi bernoise sur la construction des routes de 1934 dont l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 8 mars 1960 sur les routes nationales a marqué le signal de la mise en chantier. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur la question.

Les routes nationales ! On sait que le seul tronçon que, pour le moment, possédera le Jura, celui de la Nationale 5 au nord du lac de Biel, a provoqué pas mal de discussions ces derniers temps. Mais, maintenant, le feu vert est donné et les Travaux publics pourront se mettre à l'œuvre et procéder à l'aménagement de ce tronçon dont on lira la description dans l'exposé de M. Henri Huber, conseiller d'Etat, que nous reproduisons plus loin.

Sous le signe de la route, on prendra aussi connaissance avec intérêt des précisions que, récemment, M. Jean Eckert, ingénieur en chef du V^e arrondissement, a données aux directeurs des Départements des travaux publics de tous les cantons romands réunis à Saint-Imier.

Que de travail et de discussions pour assurer la fluidité du trafic !

L'ADIJ